

SOMMAIRE

2	CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION
---	---------------------------------------

6	COMPTES ANNUELS 2010
13	Rapport de l'organe de révision

14	CORPORATE GOVERNANCE
20	Responsabilité sociale

21	EUGÈNES – LES LAURÉATS 2010
----	-----------------------------

24	IMPRESSUM
----	-----------

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

2010 a de nouveau été une année couronnée de succès pour Bedag. En comparaison avec l'année précédente, le chiffre d'affaires a ainsi pu augmenter de 3 pour cent pour atteindre 110.5 millions de francs. Dans la même période, le bénéfice a augmenté de 7 pour cent à 6.1 millions de francs. Tous les secteurs d'activité de l'entreprise ont apporté une contribution positive à ces bons résultats. Dans une année marquée par la pression élevée des coûts et des budgets informatiques en stagnation, Bedag a pu poursuivre sa croissance sur ses marchés principaux – administrations publiques, organisations parapubliques, santé et assurances – ainsi que dans le secteur de l'économie privée.

En 2010, Bedag aura également, et plus souvent qu'en moyenne, su s'imposer dans le cadre des appels d'offres publics, ce qui est le fruit d'une orientation systématique sur les avantages et les intérêts du client et sur la maîtrise des coûts. L'orientation clients et processus a de plus été renforcée par la mise en réseau des hiérarchies des cinq sites de Berne, Delémont, Genève, Lausanne et Wettingen. C'est dans le cadre de cette transformation – de ce qui, au départ, était plutôt une structure à ancrage local à ce qui, à l'arrivée, est devenue une véritable organisation, axée en première priorité sur les besoins du marché et sur les clients – que s'est poursuivie l'intégration d'AC-Service (Suisse) SA et de Mino Informatique SA, les filiales acquises en 2009 et qui, l'une et l'autre, concordent parfaitement avec la stratégie d'entreprise de Bedag.

Etant devenues propriété à part entière de Bedag, ces deux sociétés ont été totalement intégrées dans l'ensemble de notre entreprise. Bedag a su tirer parti de cette concentration de connaissances et de savoir-faire et de cet apport de synergies destinés à ses segments de marché – pouvoirs publics et régies d'état – pour réaliser des économies d'échelle supplémentaires et accroître ainsi sa productivité, ce dont profitent non seulement le canton de Berne en sa qualité de propriétaire et de client principal, mais aussi tous les autres clients de Bedag, sous la forme d'une gamme de prestations élargie et de coûts plus bas.

Une stratégie d'entreprise focalisée sur la croissance

Le Conseil d'administration et la Direction revoient la stratégie de l'entreprise à intervalles réguliers. Au printemps 2010, la stratégie en place a été remaniée et remise à jour. Elle continue de se baser sur la Loi de Bedag et sur la stratégie du propriétaire définie par le canton de Berne. Celle-ci prévoit notamment que Bedag fournisse au canton de Berne des prestations informatiques orientées client et adaptées aux prix du marché, et qu'elle parvienne en même temps à réaliser des synergies dans les différents domaines coûts, savoir-faire et références, tout en fournissant des prestations de services à d'autres clients en Suisse.

Cette stratégie remaniée est conforme aux directives du propriétaire et correspond au développement logique des grandes lignes fixées dans l'orientation initiale. Elle offre cependant des choix stratégiques réels pour se préparer aux exigences des marchés de demain. Dans ce contexte, Bedag vise une croissance plus forte qui devrait, en tenant compte des risques acceptables, se situer au-dessus de la moyenne du marché. Ce n'est que lorsqu'une entreprise se développe qu'elle est en mesure d'offrir des prix compétitifs – rendus possibles par les effets d'échelle –, de réussir ses marchés en obtenant de bonnes références, et de générer les moyens destinés aux investissements à effectuer dans de nouveaux domaines d'activité. En plus de cette croissance organique, Bedag veut aussi élargir sa marge de manœuvre de manière ciblée, en réalisant des acquisitions et des coopérations.

Parallèlement à notre marché principal – les administrations publiques –, nous poursuivrons plus intensément l'expansion que nous avons entamée sur d'autres marchés au cours de ces dernières années. Le dénominateur commun aux différents segments de clientèle visés réside dans leur besoin élevé en traitement et en stockage d'informations commerciales. Cette exigence permet à Bedag d'apporter ses connaissances et son savoir-faire dans le développement des processus de gestion, d'harmoniser les infrastructures IT nécessaires à ces processus et d'assurer l'exploitation dans ses centres de calcul.



Dr Jean Pernet
Président du Conseil d'administration

Peter Schmutz
Président de la Direction générale

La base du succès commercial de Bedag doit rester l'assurance à long terme du cost leadership pour les clients, couplé au leadership des prestations. C'est de cette façon que notre entreprise peut offrir à ses clients des solutions présentant un rapport coût-profits optimisé, un avantage qui permet aux clients de se concentrer sur leurs activités-clés et de renforcer leur propre position sur le marché. En qualité de prestataire informatique global ou d'entrepreneur informatique général travaillant avec des partenaires sélectionnés, Bedag intervient en fonction des missions et des souhaits du client. Elle focalise ses activités-clés sur les secteurs Exploitation IT et Développement des logiciels, une offre complétée et appuyée par le secteur Conseil IT. Bedag assure une présence locale forte, ce qui lui permet d'entretenir des relations de proximité et de qualité avec ses clients, et de s'engager à leurs côtés dans la durée.

De nouveaux clients et des projets exigeants

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie d'entreprise, Bedag a intensifié sa présence sur le marché en 2010, et a coordonné l'ensemble de ses activités de vente pour ses différents sites, tout en étant capable de dépasser les barrières linguistiques. En ouvrant la voie à de telles mesures, cette stratégie a permis de gagner de nouveaux clients et de nouveaux projets dans tout le pays. Le nombre des nouveaux clients gagnés en 2010 ainsi que l'étendue des nouvelles prestations fournies attestent à nouveau le plus grand niveau de productivité de Bedag. L'étendue des prestations réalisées pour les nouveaux clients s'est élargie, allant de l'outsourcing global jusqu'à l'étude de l'impact de leur informatique sur l'environnement. On peut citer à ce sujet un certain nombre de mandats particulièrement représentatifs, comme la reprise de l'exploitation d'un centre de calcul, incluant son déménagement depuis Bonn jusqu'à Berne, ou l'exploitation d'une plateforme de service clientèle destinée à 6000 utilisateurs et utilisatrices, ou aussi la mise à disposition d'un centre de calcul de secours, ou même le regroupement des registres électoraux communaux en vue du vote électronique, ou encore le développement de diverses applications spécialisées et les projets menés dans l'environnement de la gestion des affaires et de la gestion des documents.

Des partenariats de longue date

L'année 2010 a d'autre part été marquée par la reconduction et l'approfondissement de partenariats de longue date. Bedag a pu prolonger le contrat avec un de ses plus gros clients, la caisse d'assurance maladie Sanitas, pour laquelle elle assure, depuis Wettingen, l'exploitation et l'entretien des systèmes informatiques centraux, garantissant ainsi le support des quelque 1000 utilisateurs et utilisatrices de huit centres de services répartis dans toute la Suisse.

La collaboration avec le canton du Jura a pu être élargie. Au printemps 2010, un nouveau centre de calcul a en effet pu être inauguré au Noirmont. Ce site d'exploitation supplémentaire ouvre pour Bedag des marchés potentiels dans l'ensemble de l'Arc jurassien, de Bâle à Genève. Avec par ailleurs le Centre de calcul de Berne et le Centre de calcul à haute performance de Wettingen, Bedag se trouve dans une excellente position pour répondre à la demande toujours croissante en capacité de centre de calcul. Nos clients pourront ainsi profiter directement de l'utilisation coordonnée de nos différents centres de calcul centralisés.

Bedag a également pu finaliser une autre prolongation de contrat représentative de ces partenariats de longue date avec l'Hôpital universitaire de Zurich (USZ). A la suite d'un appel d'offre public, l'USZ, un des plus grands hôpitaux de Suisse, a décidé de confier aussi l'exploitation de ses applications SAP à Bedag.

En 2010, Bedag a également pu continuer à élargir sa collaboration à différents niveaux avec le canton de Berne. Grâce à la croissance de la productivité de Bedag, l'administration cantonale a notamment pu atteindre ses objectifs d'économie au niveau des coûts informatiques – et ceci bien qu'elle ait perçu davantage de prestations de centre de calcul. En tant que prestataire de services informatiques, Bedag a de surcroît réussi l'introduction dans le canton de Berne de l'extension de sa solution de registre foncier Capitastra. Cette extension offre de nouvelles fonctionnalités destinées à la mensuration officielle et a également été mise en service dans plusieurs autres cantons.

Le développement du personnel

Suite à l'optimisation des processus et à l'utilisation des effets d'échelle, il a été possible de renoncer à des embauches compensatoires. De ce fait, les effectifs en personnel ont dans l'ensemble baissé de 470 à 437 collaborateurs et collaboratrices en 2010. Pour 2011, Bedag s'attend à une nouvelle augmentation des effectifs en personnel, au vu de la croissance qui s'annonce et des nouveaux projets à l'ordre du jour. Elle continue d'attacher une grande importance à la relève. En 2011, elle renforce son engagement dans la formation des apprentis et augmente le nombre des apprenants de 18 à 19.

Merci à nos clients, partenaires, collaboratrices et collaborateurs

Bedag remercie ses clients et partenaires commerciaux de leur longue fidélité ainsi que de l'excellente collaboration de l'année 2010, et souhaite une chaleureuse bienvenue à tous ses nouveaux clients. La confiance que nos clients nous témoignent ainsi et le haut degré de satisfaction qu'ils expriment dans les sondages annuels constituent la base même d'une collaboration qui s'inscrit dans la durée. Le Conseil d'administration et la Direction de Bedag se réjouissent de pouvoir aborder l'exercice 2011 sur la base de ces partenariats.

Un remerciement tout particulier va à nos collaboratrices et nos collaborateurs qui se mobilisent 24 heures sur 24, avec un engagement sans réserve, un professionnalisme de haut niveau et le large éventail de leurs connaissances et de leur savoir-faire. Leur disposition à prendre en charge les demandes des clients et à leur apporter un soutien complet, leur fiabilité et leur compétence sont la clé de voûte du succès durable de Bedag Informatique.



Dr Jean Pernet
Président du Conseil
d'administration



Peter Schmutz
Président de la
Direction générale

COMPTES ANNUELS 2010

Les comptes présentés ci-après ont été établis conformément au droit suisse des sociétés anonymes. Etant donné que les principes régissant la comptabilité et la présentation des comptes n'ont pas changé, ce rapport de gestion peut être comparé avec ceux des années précédentes. Les comptes annuels publiés pour 2010 présentent les valeurs du groupe, qui comprend Bedag Informatique SA et les filiales AC-Service (Suisse) SA et Mino Informatique SA. Dans l'année de référence, la participation à AC-Service (Suisse) SA a augmenté de 95 à 100 pour cent.

Résultats de 2010

Pendant l'exercice 2010, le chiffre d'affaires de Bedag a augmenté de 3 pour cent par rapport à l'année précédente, et le bénéfice a augmenté de 7 pour cent. Ces bons résultats ont pu être atteints aussi bien grâce à la collaboration avec les grands clients actuels qu'aux nouvelles relations clients.

Le bilan de Bedag

Le total du bilan au 31.12.2010 a augmenté de 2 pour cent par rapport à l'année précédente, pour passer à 58.5 millions de francs. Alors que les actifs circulants se sont à peine modifiés, les actifs immobilisés, du fait d'une activité soutenue en termes d'investissements, ont augmenté d'1 million de francs, passant à 31 millions de francs. Les investissements effectués permettent de poursuivre l'augmentation de capacité des centres de calcul, dans les domaines réseaux de communication, infrastructures de serveurs, de supports de stockage et de backup, et ont également servi à augmenter la sécurité d'approvisionnement avec la construction d'un système d'alimentation électrique de secours encore plus performant à Berne. Les investissements ont tous été autofinancés.

Au passif, les engagements à court terme se sont maintenus au même niveau que l'année précédente, alors que les engagements à long terme ont baissé en raison de la diminution des dettes envers des sociétés de crédit-bail. En comparaison avec l'année précédente, le niveau des capitaux propres a augmenté de 2.1 millions de francs ou de 7 pour cent. Le degré d'autofinancement (rapport entre le capital propre et le capital total) est ainsi passé de 56 à 59 pour cent. Avec l'intégration globale d'AC-Service (Suisse) SA au 1^{er} janvier 2010, les intérêts minoritaires sont désormais rattachés directement aux capitaux propres.

Compte de profits et pertes de Bedag

Pendant l'exercice 2010, l'entreprise dans son ensemble a réalisé des ventes de prestations de services (chiffre d'affaires) de 110.5 millions de francs, ce qui lui a permis d'augmenter le chiffre d'affaires de 3 pour cent par rapport à l'année précédente. Bedag enregistre ainsi une croissance dans tous les domaines. Les administrations publiques, avec la Confédération, les cantons et les communes, ont représenté à elles seules le segment de marché le plus important. Ce marché se caractérise notamment par la pression élevée que représentent les mesures d'économie ainsi que par une concurrence féroce. Malgré cela, Bedag a été capable d'accroître encore sa part de marché dans cet environnement exigeant et a enregistré 68 pour cent de son chiffre d'affaires dans les administrations publiques. Le segment de marché présentant un potentiel de croissance important est celui de la santé et des assurances, un secteur qui englobe notamment les caisses-maladie, les hôpitaux et les assurances, et qui a contribué à hauteur de 20 pour cent au chiffre d'affaires total.

Le domaine des prestations Exploitation IT est le pilier par excellence de l'entreprise, et cela aussi bien au niveau du chiffre d'affaires qu'en termes de rendement. Il englobe l'exploitation de centres de calcul propres à l'entreprise et de centres de calcul spécifiques au client. En 2010, ce domaine aura généré à lui seul 78 pour cent du chiffre d'affaires de toute l'entreprise, les 22 pour cent restants provenant du domaine Applications IT. Le domaine Exploitation IT réalise des prestations de développement et de maintenance pour les logiciels standard et les logiciels individuels, ainsi que des prestations de conseil. Il a atteint dans l'année écoulée un taux de croissance se situant au-dessus de la moyenne du marché. Les locomotives de cette croissance sont essentiellement les prestations réalisées dans le domaine des solutions pour les impôts, les registres et les transports, ainsi que pour les applications des assurances.

Le coût global d'acquisition des prestations a augmenté de 2 pour cent et s'élève maintenant à 102.8 millions de francs. Suite à la perception de prestations de tiers permettant de gérer les périodes de pics de chiffre d'affaires correspondant aux différents projets en cours, les charges affectées à l'informatique ont augmenté, passant à 1.5 million de francs. En revanche, suite à la dissolution de provisions destinées aux soldes de vacances et aux soldes horaires positifs, à des coûts de recrutement externe plus faibles, et du fait d'un effectif en personnel plus bas, les charges de personnel ont baissé de 3.8 millions de francs pour passer à 59.4 millions de francs. Au 31 décembre 2010, l'entreprise dans son ensemble comptait 437 collaborateurs et collaboratrices répartis sur cinq

sites différents en Suisse allemande et en Romandie, ce qui correspond à 415.3 emplois à plein temps. Avec l'agrandissement de l'infrastructure du Centre de calcul, les amortissements ont quant à eux augmenté de 1.2 million de francs, passant à 10.2 millions de francs.

Comme les années précédentes, ni le résultat financier ni les résultats hors exploitation n'ont influencé notablement le résultat de l'entreprise.

Emploi du bénéfice

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de Bedag Informatique SA de payer un dividende de 4.25 millions de francs. Avec ce montant, Bedag verse au propriétaire un montant correspondant à 66.3 pour cent du bénéfice de toute l'entreprise.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010

Actifs (Commentaires cf. annexe)	31.12.2010	31.12.2009
	milliers de francs	milliers de francs
Actifs circulants		
Liquidités	7'045	6'476
Créances résultant de ventes et de prestations de service :		
• envers des tiers	6'061	6'866
• envers des partenaires proches	6'130	6'659
Autres créances	60	960
Ducroire sur débiteurs	-512	-675
Stocks	40	6
Comptes de régularisation actifs 1)	8'694	7'286
Total des actifs circulants	27'518	27'578
Actifs immobilisés		
Biens immobiliers 2)	12'122	11'243
Systèmes de traitement électronique des données 2)	14'542	14'840
Autres investissements 2)	3'841	3'444
Immobilisations immatérielles (logiciels) 2)	446	478
Total des actifs immobilisés	30'951	30'005
Total des actifs	58'469	57'583
Passifs (Commentaires cf. annexe)	31.12.2010	31.12.2009
	milliers de francs	milliers de francs
Dettes		
Dettes résultant d'achats et de prestations de service :		
• envers des tiers	3'459	3'552
• envers des partenaires proches	507	43
Autres engagements 3)	1'419	3'165
Dettes de leasing à court terme	1'522	0
Dettes financières à court terme	2'100	1'000
Comptes de régularisation passifs 4)	4'532	5'817
Total des engagements à court terme	13'539	13'577
Provisions 5)	8'074	6'829
Dettes à long terme envers des sociétés de crédit-bail	250	3'527
Autres engagements à long terme 6)	2'109	1'059
Total des engagements à long terme	10'433	11'415
Total des dettes	23'972	24'992
Capitaux propres		
Capital-actions	10'000	10'000
Réserve générale	5'346	5'041
Réserve libre	12'738	11'633
Bénéfice au bilan :		
• report de l'exercice précédent	332	56
• bénéfice de l'exercice	6'081	5'657
Total des capitaux propres détenus par les actionnaires de Bedag	34'497	32'387
Parts minoritaires aux capitaux propres	0	204
Total des capitaux propres, parts minoritaires comprises	34'497	32'591
Total des passifs	58'469	57'583

COMPTE DE PROFITS ET PERTES 2010

(Commentaires cf. annexe)		2010	2009
		milliers de francs	milliers de francs
Vente de prestations de service			
Ventes brutes		110'484	107'306
Diminution des ventes		-1	+79
Total résultant de la vente de prestations de service		110'483	107'385
Coûts d'acquisition des prestations vendues			
Achat de matériel		1'136	880
Charges informatiques	7)	20'934	19'430
Charges de personnel	8)	59'421	63'219
Amortissements	9)	10'164	8'946
Autres charges d'exploitation	10)	11'169	8'781
Total des coûts d'acquisition des prestations vendues		102'824	101'256
Résultat des prestations de service		7'659	6'129
Produits financiers	11)	71	38
Charges financières	12)	-166	-86
Total du résultat financier		-95	-48
Produits hors exploitation	13)	216	186
Charges hors exploitation	14)	-131	-174
Total du résultat hors exploitation		85	12
Résultat courant avant impôts		7'649	6'093
Bénéfice provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés		8	9
Produits extraordinaires	15)	303	1'565
Charges extraordinaires		-9	0
Total du résultat extraordinaire		302	1'574
Résultat avant impôts		7'951	7'667
Impôts	16)	-1'870	-1'997
Participations minoritaires			
Parts minoritaires au bénéfice		0	-13
Bénéfice de l'exercice		6'081	5'657

COMMENTAIRES ET ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2010

Commentaires au bilan	31.12.2010	31.12.2009
	milliers de francs	milliers de francs
1) Comptes de régularisation actifs		
Comptes de régularisation des produits	1'173	1'755
Factures payées à l'avance	7'521	5'531
Total des comptes de régularisation actifs	8'694	7'286
2) Actifs immobilisés		
Valeur d'acquisition	119'994	115'104
Valeur au bilan	30'951	30'005
3) Autres engagements		
Engagements envers les assurances sociales	6	-3
Acomptes de clients	386	161
Taxe sur la valeur ajoutée	538	1'337
Impôt à la source	58	0
Autres engagements à court terme envers des tiers	300	1'141
Autres engagements à court terme envers des partenaires proches	131	529
Total des autres engagements	1'419	3'165
4) Comptes de régularisation passifs		
Poste de régularisation du produit résultant des prestations de service	1'798	2'969
Poste de régularisation des charges de matériel et d'informatique	1'698	384
Poste de régularisation des prestations de service-conseil	2	4
Poste de régularisation des charges de personnel	674	2'056
Poste de régularisation des autres charges d'exploitation	360	402
Poste de régularisation des charges financières et hors exploitation	0	2
Total des comptes de régularisation passifs	4'532	5'817
5) Provisions		
Provisions de garantie	1'695	1'722
Autres provisions	5'425	4'547
Provisions pour impôts	954	560
Total des provisions	8'074	6'829
6) Autres engagements à long terme		
Hypothèque	2'100	1'000
Engagements à long terme	9	59
Total des autres engagements à long terme	2'109	1'059
Commentaires au compte de profits et pertes	2010	2009
7) Charges informatiques		
Charges de maintenance du hardware	2'110	1'434
Charges de logiciels	12'969	14'091
Prestations informatiques de tiers	5'855	3'905
Total des charges informatiques	20'934	19'430
8) Charges de personnel		
Salaires	46'824	49'172
Prestations sociales	9'507	10'333
Autres charges de personnel	3'090	3'714
Total des charges de personnel	59'421	63'219

Commentaires au compte de profits et pertes

	2010	2009
	milliers de francs	milliers de francs
9) Amortissements		
Biens immobiliers	720	630
Systèmes de traitement électronique des données	8'417	7'881
Autres installations	577	321
Immobilisations immatérielles	450	114
Total des amortissements	10'164	8'946
10) Autres charges d'exploitation		
Loyers	2'246	1'980
Maintenance, réparations, achats mineurs	1'514	1'461
Assurances, taxes, redevances	331	319
Energie, matériel d'exploitation, nettoyage	2'096	1'826
Charges de bureau, d'administration et de conseil	2'746	1'926
Charges publicitaires	367	334
Diverses charges d'exploitation	1'199	285
Frais	670	650
Total des autres charges d'exploitation	11'169	8'781
11) Produits financiers		
Produit des intérêts	9	38
Autres produits financiers	62	0
Total des produits financiers	71	38
12) Charges financières		
Intérêts bancaires	50	23
Autres charges financières	116	63
Total des charges financières	166	86
13) Produits hors exploitation		
Recettes provenant des loyers	98	138
Autres produits hors exploitation	118	48
Total des produits hors exploitation	216	186
14) Charges hors exploitation		
Autres charges hors exploitation	131	174
Total des charges hors exploitation	131	174
15) Produits extraordinaires		
Dissolution de provisions	96	1'909
Autres produits extraordinaires	207	-344
Total des produits extraordinaires	303	1'565
16) Impôts		
Impôts sur le produit	1'819	1'831
Impôts sur le capital	51	166
Total des impôts	1'870	1'997

	31.12.2010	31.12.2009	
	milliers de francs	milliers de francs	
Valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles (y compris supplément pour valeur à neuf)			
Biens immobiliers	48'109	48'021	
Autres immobilisations corporelles	79'878	68'555	
Total de la valeur d'assurance	127'987	116'576	
Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle			
Caisse de pension	-14	-8	
Caisse de compensation	0	671	
Dettes envers des sociétés de crédit-bail			
Crédit-bail véhicules	30	51	
Actifs en gage			
Cédule hypothécaire en gage pour garantir l'hypothèque	5'000	5'000	
Participations			
Société	Domaine d'activité	Capital-actions	Part du capital
		milliers de francs	%
AC-Service (Suisse) SA, Wettingen	Fourniture de prestations informatiques	1'000	100
Mino Informatique SA, Berne	Fourniture de prestations informatiques	50	100

Evaluation du risque en 2010 (selon art. 663b ch. 12 CO)

Bedag assure une gestion systématique du risque dans chacune de ses sociétés. Elle vise ainsi à exploiter les potentialités et à éviter les dangers, en les détectant à temps et en les évaluant correctement. La gestion du risque doit permettre de planifier et de mettre en œuvre des mesures de protection.

Indications relatives aux comptes de groupe 2010 (selon art. 663 g CO)

Obligation de consolidation

Bedag est tenue d'établir des comptes de groupe, étant donné qu'elle réunit plusieurs sociétés sous une direction unique et qu'elle dépasse les valeurs fixées à l'art. 663e CO.

Principes de la consolidation

L'établissement des comptes individuels, la présentation des comptes et la consolidation répondent aux principes régissant le droit de la société anonyme. Les comptes consolidés comprennent le bilan, le compte de profits et pertes ainsi que l'annexe.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation inclut les sociétés suivantes :

- Bedag Informatique SA, Berne (société mère)
- AC-Service (Suisse) SA, Wettingen (participation de 95% depuis le 1.9.2009, de 100% depuis le 1.1.2010)
- Mino Informatique SA, Berne (participation de 100% depuis le 1.4.12009)

Méthode de consolidation

Les participations sont intégralement consolidées. Les comptes de groupe font apparaître la part des intérêts minoritaires.

Goodwill

Le Goodwill est imputé sur les réserves libres.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2010

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit de comptes consolidés ci-joints de Bedag Groupe, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une

évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Berne, 10 mars 2011

PricewaterhouseCoopers AG



Hanspeter Gerber
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Philipp Gasche
Réviseur responsable

CORPORATE GOVERNANCE

Les informations ci-dessous sont conformes aux directives de SIX Swiss Exchange (anciennement SWX) en matière de Corporate Governance et aux recommandations d'économiesuisse (« Code Suisse de Bonne Pratique pour le Gouvernement d'Entreprise » du 25 mars 2002). Fidèle à la pratique qu'elle a suivie jusqu'ici et conformément à la décision du Conseil d'administration, Bedag les met à disposition du public de son plein gré. Comme elle appartient à 100 pour cent au canton de Berne, Bedag Informatique SA n'est en effet pas soumise aux directives ci-dessus, édictées à l'intention des sociétés cotées en Bourse.

Bases juridiques

L'inscription de Bedag au registre du commerce, le 3 juillet 2003, a marqué sa transformation en société anonyme selon les articles 620 et suivants du Code des obligations. Les rapports juridiques des organes se conforment aux dispositions du droit suisse des sociétés anonymes, à la loi cantonale sur la société anonyme Bedag Informatique (LBI) et aux statuts de la société, adoptés par le Grand Conseil bernois le 5 juin 2002. L'activité commerciale de Bedag correspond à la stratégie du propriétaire, telle qu'elle a été définie dans l'article de ces statuts, consacré aux buts de l'entreprise.

Conseil d'administration

Tâches

Selon l'article 23 des statuts, le Conseil d'administration exerce la haute direction de la société. Il prend des décisions sur toutes les affaires qui ne sont pas réservées à d'autres organes en vertu de la loi, des statuts ou du règlement d'organisation. En dehors des tâches intransmissibles et inaliénables qui lui sont attribuées par la loi, il assume notamment les obligations suivantes :

- ▶ Proposition relative à l'affectation du bénéfice reporté.
- ▶ Décisions concernant l'établissement de succursales, la fondation de sociétés affiliées ainsi que la reprise et l'aliénation de participations dans d'autres sociétés.
- ▶ Désignation d'un organe indépendant externe chargé de surveiller la sécurité de l'information.
- ▶ Information des contrôleurs financiers de corporations de droit public qui sont actionnaires et dont les contrôleurs disposent d'un droit légal de vérification des participations prises par la corporation concernée.

Dès lors que le Conseil d'administration ou les autres organes de conduite ne sont pas eux-mêmes responsables, le Conseil d'administration délègue la conduite de l'entreprise à la Direction.

Le Conseil d'administration doit approuver les tâches suivantes (ch. 3.2 al. 2 du règlement d'organisation) :

- ▶ Définition des conditions d'engagement et de la structure des salaires.
- ▶ Approbation du budget annuel et du plan des investissements.
- ▶ Autorisation des dépenses non budgétisées supérieures à 200'000 francs.
- ▶ Attribution de mandats *ad litem* pour un montant de litige supérieur à 200'000 francs.

Election et mandat

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration de Bedag est composé de cinq à sept membres, élus pour un mandat d'une durée de deux ans (2009-2010). Les membres sont rééligibles. Depuis que Bedag a changé de forme juridique, leur mandat ne peut toutefois pas excéder douze ans. Ceux des membres qui ont atteint l'âge de 70 ans ne peuvent rester en fonction que jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Les membres du Conseil d'administration doivent disposer d'indépendance, de connaissances des interdépendances économiques et de connaissances générales du secteur informatique (art. 22 des statuts).

Ils n'assument aucune fonction opérationnelle au sein de Bedag et n'ont pas fait partie de la Direction au cours des années qui ont précédé.

Les portraits sommaires ci-dessous mettent en évidence les activités essentielles exercées par les membres du Conseil d'administration du point de vue de Bedag, y compris les intérêts qu'ils représentent et leurs autres mandats d'administrateurs :



Dr Jean Pernet (né en 1944), docteur en droit, est le président du Conseil d'administration depuis 1997. Avocat indépendant à Zoug, il est principalement actif dans le domaine informatique. Ancien membre de la Direction d'IBM Suisse, il est aujourd'hui président du Conseil d'administration d'AC-Service (Suisse) SA ainsi qu'administrateur de Tata Consultancy Services Switzerland Ltd et de Tata Consultancy Services France S.A.S.

Markus Dübendorfer (né en 1944), ingénieur EPF en gestion d'entreprise, est membre et vice-président du Conseil d'administration depuis 1994. Il siège également au sein de l'Audit Committee. De 1973 à 2004, il a été directeur de l'entreprise Création Baumann AG à Langenthal. Depuis 2005, il est consultant indépendant en entreprise et siège à la Commission d'administration de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), et est depuis 2006 membre de sa présidence. Depuis 2009, il préside également le Conseil de fondation de la caisse de pension qui assure les employés de la Région hospitalière de Haute-Argovie (SRO).

Adrian Bieri (né en 1955), avocat, siège depuis 2002 au Conseil d'administration, où il représente le canton de Berne. Il est secrétaire général de la Direction des finances du canton de Berne. Par ailleurs, il préside le Conseil d'administration du parking Rathaus AG à Berne.

Ueli Emch (né en 1945), ingénieur diplômé EPF, est membre du Conseil d'administration depuis 1999. Il est président du Conseil d'administration de la Band-

genossenschaft Bern (un atelier pour handicapés), membre du Conseil d'administration d'Asetronics AG et InnoBE AG. Il est par ailleurs vice-président du Conseil de fondation de SwissSkills (Concours Internationaux de formation professionnelle) et membre du Conseil de fondation d'Inventus. Il est membre du Conseil de la Haute école spécialisée bernoise. En tant que député et président de son groupe parlementaire, il joue un rôle de premier plan au siège du Grand conseil communal de Worb.

Heinz Soltermann (né en 1949), ingénieur électricien ETS/STV, est membre du Conseil d'administration depuis 1992. Actif dans la gestion de projets de logistique et d'informatique, il préside le Conseil d'administration de l'entreprise Michel & Soltermann AG.

Dr Peter R. Walti (né en 1948), docteur en droit et MBA CMC, est membre du Conseil d'administration depuis 1994 et porte-parole de l'Audit Committee. Depuis 1991, il est consultant indépendant en entreprise et conseiller juridique dans l'informatique et la télématique. Il siège dans de nombreux conseils d'administration : AC-Service (Suisse) SA, adesso Schweiz AG, Ad Vantis Innovation AG, Celestica AG, Logica Switzerland AG, Glance AG Standard Solutions, Micro Focus AG, Misys International Banking Systems AG, PDF Tools AG, Physical Logic AG, Saracus Consulting AG, Sophos Schweiz AG, TEMA Technologie- und Management-Beratung AG et Theben HTS AG. Peter Walti est également membre curateur et membre du jury de la Fondation Integrata, pour une utilisation humaine des technologies informatiques, à Tübingen. Enfin, il préside l'Executive Forum de Zurich.

Organisation interne

L'organisation interne du Conseil d'administration est définie dans les statuts et le règlement d'organisation (règlement des compétences y compris). Le président du Conseil d'administration est nommé par l'Assemblée générale (art. 11, al. 2, ch. 3 des statuts). Pour le reste, le Conseil d'administration se constitue lui-même. Il désigne le secrétaire, qui ne doit pas être membre du Conseil d'administration. Le président de la Direction générale participe avec voix consultative aux séances du Conseil d'administration.

Durant l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises. Il a également suivi un séminaire de formation continue de plusieurs jours.

Audit Committee et autres comités

Le Conseil d'administration a formé un comité permanent de contrôle, l'Audit Committee. Deux membres indépendants du Conseil d'administration en font partie. Ses tâches principales consistent à déléguer la révision externe, à en contrôler la qualité, à surveiller la sécurité de l'information, ainsi que le controlling interne. Conformément à l'art. 8 de la Loi sur Bedag, l'Audit Committee fait contrôler chaque année les points essentiels de la sécurité de l'information par un organe spécialisé externe et indépendant. En outre, le Conseil d'administration a constitué un comité de stratégie, composé de deux de ses membres.

Pour préparer et appliquer ses décisions ou surveiller les affaires, le Conseil d'administration peut faire intervenir d'autres comités ou affecter les tâches à des membres en particulier (ch. 5.2 du règlement d'organisation). Pour des raisons d'efficacité, la politique de rémunération et les éventuelles nominations dans le domaine du personnel sont fixées par le Conseil d'administration *in corpore*, et on a donc renoncé pour l'instant à créer d'autres comités affectés à ces tâches.

Instruments d'information et de contrôle

Chaque membre du Conseil d'administration a la possibilité de demander des informations sur les différentes activités de la société. Lors de chaque séance, le président de la Direction générale renseigne le Conseil d'administration sur la bonne marche des affaires courantes, sur les chiffres-clés fournis par les opérations de gestion du risque, et sur les événements commerciaux les plus importants.

Les événements extraordinaires doivent être communiqués sans délai aux membres du Conseil d'administration (ch. 3.5 du règlement d'organisation). Au moins une fois par trimestre, le président de la Direction générale soumet au Conseil d'administration un rapport écrit qui présente l'évolution des affaires durant l'année en cours ainsi que les principales données chiffrées.

La Direction

La nouvelle organisation de Bedag mise en place le 1^{er} juillet 2010 a également modifié la structure de la Direction, qui se compose désormais du président de la Direction générale, de son suppléant et des autres membres. Les membres de la Direction sont tous élus par le Conseil d'administration.

La Direction est chargée de gérer les affaires courantes dans le cadre des tâches et des compétences qui lui ont été attribuées par le Conseil d'administration.

Dès lors que le Conseil d'administration ou les autres organes de conduite ne sont pas eux-mêmes responsables, le Conseil d'administration délègue la conduite de l'entreprise à la Direction.

Président de la Direction générale

Tâches et compétences

Le président de la Direction générale est chargé de gérer les affaires courantes dans le cadre des tâches et des compétences qui lui ont été attribuées par le Conseil d'administration. Nommé par ce dernier, il est directement subordonné au président du Conseil d'administration. Selon le chiffre 6 du règlement d'organisation, il assume en particulier les tâches et les compétences suivantes :

- ▶ Direction des activités opérationnelles de l'ensemble de l'entreprise.
- ▶ Présentation des rapports au Conseil d'administration.
- ▶ Etablissement du budget annuel et du plan des investissements, préparation des comptes annuels à l'intention du Conseil d'administration.
- ▶ Règlement des dépenses et des investissements prévus dans le budget annuel, autorisation des dépenses non budgétisées jusqu'à hauteur de 200'000 francs par cas ; les autres décisions financières requièrent l'approbation du Conseil d'administration.
- ▶ Contrôles permanents du budget.
- ▶ Surveillance interne de la sécurité de l'information.
- ▶ Rapport au Conseil d'administration et à l'Audit Committee sur l'état de la sécurité de l'information.
- ▶ Communication aux bénéficiaires de prestations concernés des résultats du contrôle effectué par un organe externe sur les points essentiels de la sécurité de l'information, selon l'art. 8, al. 4, de la Loi sur Bedag.
- ▶ Définition de la situation du personnel ; embauche, licenciement et avancement ; fixation des conditions individuelles de travail dans le cadre des conditions d'engagement et de la structure des salaires, décidées par le Conseil d'administration.
- ▶ Attribution de mandats *ad litem* pour un montant de litige de 200'000 francs au maximum.

Informations sur le président de la Direction générale

Peter Schmutz (né en 1961), ingénieur électricien EPF, est entré au service de Bedag Informatique SA en 1987, en est le directeur depuis 1998, et il est président de la Direction générale de Bedag Informatique SA depuis le 1^{er} juillet 2010. Il est administrateur d'AC Service (Suisse) SA, du Centre de services informatiques d'Obwald et de Nidwald (ILZ), ainsi que d'InfraWerke Münsingen.

Membre de la Direction

Les membres de la Direction dirigent leur propre secteur d'activité ou domaine de services.

Ils doivent en principe disposer des compétences qui leur ont été attribuées par le règlement d'organisation de Bedag Informatique SA.

Les tâches effectives des membres de la Direction sont énumérées dans les portraits sommaires qui suivent :

Spyros Papadimitriou (né en 1972), ingénieur informaticien EPFL, est au service de Bedag Informatique SA depuis 2001. Il est responsable du domaine IT Services et suppléant du président de la Direction générale. Ce domaine comprend AC-Service (Suisse) SA, le Service Desk et tous les clients IT Service de Bedag, à l'exception de l'administration cantonale bernoise.

Daniel Biemann (né en 1959), ing. méc. dipl. EPF, est au service de Bedag Informatique SA depuis 2007. Il est responsable du Développement des logiciels. Ce domaine soutient la Confédération, les cantons, les villes, ainsi que les entreprises des branches assurances et santé dans l'exécution efficace de leurs processus de travail, en développant et assurant l'entretien d'applications logicielles individualisées

Roman Hörler (né en 1975), spécialiste de la conduite d'un groupe et technicien ES, informatique de gestion, est au service de Bedag Informatique SA depuis 2000. Il est responsable du domaine IT Services Canton de Berne. Ce domaine comprend toutes les activités d'exploitation IT de Bedag pour l'administration cantonale bernoise.

Edwin Wiedmer (né en 1950), informaticien de gestion, est au service de Bedag Informatique SA depuis 1996. Il est responsable du domaine Centre d'Exploitation de base, qui comprend toutes les activités centralisées de l'exploitation, comme l'impression, la mise sous pli, le scanning, la technique du bâtiment, le monitoring et la gestion des réseaux.

Peter Schori (né en 1964), économiste d'entreprise HES, est au service de Bedag Informatique SA depuis 1992. Il est responsable du domaine Finances & Compliance. Ce domaine comprend toutes les activités des Finances, du Controlling ainsi que du Service juridique et des Contrôles internes.

Danielle Stöckli (né en 1968), responsable RH dipl. HES-SO, est au service de Bedag Informatique SA depuis 2010. Elle est responsable du domaine Personnel et aide au management. Ce domaine comprend la Gestion du personnel, la Communication et la Gestion de la Qualité et de la Sécurité.

Politique de rémunération

Conformément à l'art. 11, al. 2, ch. 8 des statuts, la rémunération des membres du Conseil d'administration est fixée par l'Assemblée générale, c'est-à-dire par le canton de Berne en sa qualité d'actionnaire unique. Le Conseil-exécutif a fixé de nouveaux montants de rémunération en mai 2009, selon un barème échelonné qui tient compte de la fonction de chaque membre et du nombre de séances. Pour l'activité qu'il exerce, chacun des membres du Conseil d'administration reçoit une rémunération forfaitaire et des jetons de présence, et se voit également rembourser ses frais sur la base de ses dépenses effectives. Au cours de l'exercice écoulé, l'indemnité forfaitaire s'est élevée à 90'000 francs pour le président du Conseil d'administration, à 35'000 francs pour les membres des comités du Conseil d'administration et à 25'000 francs pour tous les autres membres du Conseil d'administration. Chaque membre a en outre reçu des jetons de présence pour un montant allant de 2400 à 3200 francs, en fonction du nombre de

séances auxquelles il a participé. Le montant total des dédommagements versés aux membres du Conseil d'administration l'année dernière s'est élevé à 262'000 francs (hors contributions aux assurances sociales). Les membres du Conseil d'administration ne touchent pas de prestations dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

Les conditions d'engagement et la structure des salaires des collaborateurs et collaboratrices de Bedag, y compris celles qui concernent la Direction et les cadres supérieurs, sont fixées par le Conseil d'administration. Le système des salaires vise à verser des rémunérations qui sont adaptées aux prestations et qui sont conformes aux conditions du marché. Les rémunérations conventionnelles qui sont adoptées se basent sur la très reconnue « Enquête suisse sur la structure des salaires ».

La rémunération du président de la Direction générale est fixée par le Conseil d'administration *in corpore*. La rémunération des membres de la Direction est fixée au cas par cas et conjointement par le président du Conseil d'administration et le président de la Direction générale, en se basant sur le système des salaires décidé par le Conseil d'administration pour la Direction.

Compétence en matière de signature

Le Conseil d'administration désigne les personnes ayant le droit de signature pour Bedag Informatique SA. La société est engagée exclusivement par une signature collective à deux.

Parmi les membres du Conseil d'administration, le président et le vice-président disposent du droit de signature.

Gestion du risque

Bedag exerce une gestion systématique du risque. L'objectif de la gestion du risque est d'identifier à temps les chances et les risques, et d'en faire une analyse et une estimation adéquates – ce qui permet de planifier et de mettre en œuvre le plus tôt possible les différentes mesures qui s'imposent.

Au quotidien, la gestion du risque de Bedag est axée sur les cinq dimensions suivantes : clients, personnel, processus, image de marque et finances. Les risques effectifs inhérents à chacune de ces cinq dimensions sont analysés et estimés en permanence. Tous les mois, un compte rendu est établi en bonne et due forme sur la base de « Balanced Scorecards ». Puis le président de la Direction générale transmet un rapport consolidé sur les risques au Conseil d'administration. Chez Bedag, la gestion du risque est intégrée depuis des années dans les processus de l'entreprise. Conformément aux nouvelles dispositions légales en la matière, l'annexe aux comptes annuels contient également des indications sur la gestion et l'évaluation du risque.

Assurance qualité, méthodologie et sécurité de l'information

En 1993, Bedag a obtenu le certificat de qualité de la SQS selon la norme ISO 9001, remplacée en 2007 par la norme ISO 9001:2000. En 2010, cette norme a de nouveau été remplacée par la version remise à jour ISO 9001:2008.

Dans la réalisation des projets et la documentation de leurs résultats, les collaborateurs et collaboratrices de Bedag s'alignent sur la méthodologie Hermes/BI-VGM (inspirée du modèle Hermes et introduite par Bedag pour le développement des applications) qui leur garantit un niveau d'efficacité et de qualité élevé. Dans le domaine de la sécurité de l'information, Bedag est certifiée selon la norme ISO 27001:2005. Dans ce domaine, le processus de certification porte aussi bien sur la mise en œuvre technique de la sécurité informatique que sur la gestion du risque, et par conséquent, sur la culture de la sécurité telle qu'elle est vécue au sein de l'entreprise. En cumulant ce certificat et le label ISO 9001:2008, Bedag offre à ses clients la garantie qu'elle respecte des normes sévères et internationalement reconnues en matière de sécurité et de qualité.

Dans la Loi sur Bedag, le canton de Berne exige que la sécurité de l'information soit soumise à un examen annuel réalisé par un organe externe indépendant, ainsi qu'à un contrôle interne permanent. Pour répondre à cette disposition légale spécifique, fixée par son propriétaire, Bedag a constitué une équipe d'auditeurs internes.

En outre, Bedag a obtenu le label EcoEntreprise qui valide la gestion durable d'une entreprise. Cette certification lui a été attribuée dans le cadre de l'audit de renouvellement mené en mars 2009 pour ses certifications de l'assurance qualité et de la sécurité de l'information, et a été confirmé par un audit de maintien en 2010.

Organe de révision

Selon les articles 727 ss du CO et les articles 32 ss des statuts de la société, l'organe de révision est élu par l'Assemblée générale pour une durée d'un an. Depuis 2007, ce mandat est confié à la société PricewaterhouseCoopers SA, à Berne. A partir de l'exercice 2009, il inclut également la révision des comptes consolidés. Le réviseur dirigeant est Hanspeter Gerber, expert-comptable diplômé. Les travaux externes de révision sont soumis à un contrôle de qualité effectué par l'Audit Committee.

Contrôle cantonal des finances

Bedag a transmis au Contrôle des finances du canton de Berne, qui dispose d'un droit de vérification particulier, le rapport rédigé par l'organe de révision PricewaterhouseCoopers SA, à Berne. Ce document a été établi selon les directives du Contrôle des finances.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Dans ses activités économiques, Bedag engage clairement sa responsabilité en faveur d'un développement social et écologique de la société. Les principes « Engagement, Intégrité et Professionnalisme » caractérisent le comportement de ses collaborateurs et collaboratrices, que ce soit avec les partenaires commerciaux ou en général avec le grand public. La protection du climat, l'égalité entre hommes et femmes, et l'engagement pour une économie mondiale juste sont pour Bedag des valeurs qu'elle met en pratique avec des mesures et des projets concrets.

Initiative du Pacte mondial

Depuis 2009, Bedag participe à l'initiative du Pacte mondial des Nations Unies. Cette plateforme repose sur un ensemble de valeurs fondamentales et son objectif est de réunir des entreprises et d'autres acteurs de la société s'engageant de leur plein gré pour concrétiser, en s'appuyant sur une force économique commune, la vision d'une économie globalisée qui soit juste.

La base commune de ce pacte est constituée de dix principes directeurs visant au respect et à la promotion des droits de l'homme, au respect des normes fondamentales du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption. Cette initiative est supportée par plus de 8000 membres – entreprises, organisations de travailleurs et organisations de la société civile – répartis dans plus de 130 pays. A la mi-2010, Bedag a publié son premier rapport – Communication on Progress (COP) – sur les progrès réalisés dans l'application des dix principes du Pacte mondial. Dans cette publication, elle se réclame de ces principes universels et transmet ses expériences et ses connaissances dans ce domaine à l'ensemble des entreprises et des organisations intéressées, ainsi qu'au grand public.

EcoEntreprise

Dans le cadre de sa stratégie d'entreprise, Bedag s'engage pour l'environnement, que ce soit au niveau de l'exploitation écologique de ses installations ou de l'acquisition des marchandises et des prestations. Cet engagement de Bedag en faveur de l'environnement a obtenu une certification qui a été réalisée conformément à la « Check-list EcoEntreprise Développement durable » de l'association neuchâteloise Ecoparc.

En appliquant le programme EcoEntreprise, Bedag s'engage à respecter les principes du développement durable dans le cadre de ses activités, ainsi qu'à sensibiliser et former ses collaborateurs et ses collaboratrices aux objectifs de développement durable qui ont été définis. Font partie de ces objectifs la minimisation des émissions atmosphériques, l'utilisation efficace des matières premières et de l'énergie, ainsi que la prise en compte du développement durable lors de l'achat de matériel.

Le soutien apporté à Kantha Bopha

En 2010, le don annuel de Bedag est également allé à la Fondation « Hôpitaux pédiatriques Kantha Bopha » de Beat Richner. Par cet engagement de plusieurs années, Bedag affirme son soutien à l'indispensable travail des collaborateurs et collaboratrices des hôpitaux Kantha Bopha qui œuvrent en faveur des populations défavorisées du Cambodge.



EUGÈNES – LES LAURÉATS DE 2010



Les lauréats 2010 (de gauche à droite) : Rainer Zigerlig (Prix E-Government), Anatol Hug (Prix de la télévision), Tasha Rumley (Prix de la presse), Luca Berti (Grand Prix), Martin Baumgartner (Prix E-Government), Alenka Ambroz (animatrice).

Le 26 octobre, Bedag a attribué pour la 19^e fois consécutive ses très renommés Prix des médias qui récompensent des travaux journalistiques traitant du thème de l'informatique de manière compréhensible pour le grand public. Cette année, le jury indépendant, présidé par Louis Bosshart, professeur des sciences de la communication et des médias à l'Université de Fribourg, a œuvré dans les trois grandes régions linguistiques de Suisse. Ont été récompensés les journalistes du quotidien La Regione Ticino, du magazine L'Hebdo en Suisse romande et de la chaîne Schweizer Fernsehen. Et pour la 11^e fois aussi, le jury a récompensé par un Eugène un projet de cyberadministration exceptionnel. Cette année, il s'agissait de la plateforme « ePortal » du canton de Saint-Gall. Comme le veut la tradition, la cérémonie de remise des prix s'est déroulée au Kultur-Casino de Berne.

Les Prix des médias

Les Prix des médias de Bedag sont décernés depuis 1992 dans les catégories Presse écrite, Radio et Télévision. Dans l'année de référence, le jury a honoré trois travaux dans deux de ces catégories.

Le **Grand Prix (Gran Premio)** est allé à Luca Berti, du quotidien La Regione Ticino, pour sa série en trois volets, « Segnali di luce », « Ultradefinizione » et « Un tocco di novità ». Traitant des technologies actuelles, ses articles sont informatifs, divertissants, rédigés d'une manière accessible aux non-initiés et complétés par de nombreuses illustrations techniques. Cette série a su séduire le jury, qui l'a récompensé en lui décernant le Grand Prix.

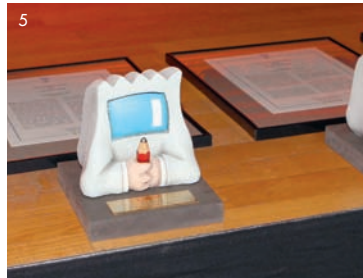
Tasha Rumley a obtenu le **Prix de la presse** pour son article « Les nouvelles drogues de la drague » paru dans le magazine L'Hebdo. Au cours de cette excellente enquête menée sur le thème de la « cyberséduction », le lecteur découvre comment SMS, e-mails et réseaux sociaux – comme Facebook – sont en voie de détrôner les techniques classiques de séduction. Le jury a été conquis par la lecture très perspicace de ces nouveaux modes de comportements sociaux.

Le gagnant du **Prix de la télévision** s'appelle Anatol Hug. Il a été récompensé pour son reportage « Datenklau » (piratage de données), diffusé sur SF1 dans Kassensurzur, l'émission alémanique de défense des consommateurs. Suivant une démarche empirique et tout à fait parlante, le journaliste montre au public comment les cartes de crédit et les codes d'accès sont volés au moyen de programmes d'espionnage, puis revendus sur Internet. Le jury a décerné l'Eugène de la catégorie Télévision pour ce reportage d'investigation qui est à la fois divertissant et qui reprend certains aspects proprement locaux du sujet.

Le Prix E-Government

A l'occasion du changement de millénaire, Bedag a créé le Prix E-Government afin de rendre hommage à des prestations spéciales proposées par les administrations publiques suisses dans le domaine Internet. En 2010, un seul Eugène a été décerné, notamment dans la catégorie « Cantons ». Le dénominateur commun des projets évalués pendant cette année a été l'utilisation de SwisselD, la première carte d'identité électronique standardisée en Suisse.

L'Eugène 2010 rendant hommage à l'excellence d'une cyberadministration revient au canton de Saint-Gall et au Centre de calcul administratif de Saint-Gall (VRSG). Le portail qui a été primé offre aux citoyens et citoyennes un canal de communication électronique, mais également un lien direct avec les applications spécialisées de l'administration. Par sa décision, le jury entend également honorer la collaboration que ce portail électronique a établie entre les différents cantons ainsi qu'entre les communes et le canton.



- 1 Frölein Da Capo.
 2 Tasha Rumley, Louis Bosshart, Alenka Ambroz, Luca Berti, Anatol Hug.
 3 Anatol Hug, Tasha Rumley, Luca Berti.
 4 Tasha Rumley, Louis Bosshart, Alenka Ambroz.
 5 L' Eugène.
 6 Martin Baumgartner, Rainer Zigerlig.

Impressum

Textes : Bedag Informatique SA

Images : Christoph Grünig, Bienne und Gaby Züblin, Berne

Graphisme : Republica AG, Berne

Bedag Informatique SA

Engenhaldenstrasse 12

Case postale 5121

3001 Berne

Téléphone 031 633 21 21

www.bedag.ch

